



Rapport d'activité 2020

Action réalisée avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine



Union Régionale des Scop et Scic de Nouvelle Aquitaine
Pôle Poitou-Charentes
7bis, rue Sainte Claire Deville 79000 Niort
www.scop-nouvelle-aquitaine.coop

L'Union Régionale des SCOP et des SCIC de Poitou-Charentes :

OBJET SOCIAL

Préambule des statuts :

Les Sociétés Coopératives de Production et de Services « SCOP », les Unions de Scop, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif « SCIC », les Sociétés Coopératives Européennes « SCE » (dont le siège est implanté en France et dont l'entité principale ou une des entités principales correspond à une des formes coopératives suscitées), ci-après dénommées dans le texte « les coopératives », entendent contribuer, en tant qu'entreprises, à la construction d'une société plus juste, plus humaine et en premier lieu à promouvoir l'idée que les salariés peuvent collectivement prendre en main l'avenir de leur outil de travail, le conforter pour assurer sa pérennité et sa transmission aux futures générations. L'impartageabilité de leurs réserves constitue le ciment fédérateur des coopératives.

Elles affirment leur volonté de faire de la participation réelle et active des salariés un instrument du développement de l'entreprise, des hommes et des femmes qui la composent.

Elles œuvrent, pour cela, à la recherche d'un exercice collectif du management et à la reconnaissance du droit à l'initiative, à la responsabilité et à la citoyenneté économique que traduisent et favorisent les statuts.

Elles concourent ainsi à la promotion d'une forme moderne d'entreprise, vecteur de démocratie et de développement, et d'une capacité collective à entreprendre.

Elles participent, aux coté des autres formes d'entreprises coopératives, mutualistes et associatives, à l'expression d'une économie sociale et solidaire.

Elles sont rassemblées en une association nationale dite « Confédération Générale des SCOP » et en associations régionales dites « Unions régionales », dont les principaux buts sont :

- d'aider, directement ou indirectement, les coopératives de production et leurs unions ou groupements formés entre elles, à la réalisation de leurs objectifs et de leur vocation,
- de représenter les « coopératives » auprès des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, de l'Union Européenne et, plus généralement, auprès de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux,
- de promouvoir et de développer le Mouvement Coopératif de Production.

Les entreprises ou groupements d'entreprises, qui sont membres de la Confédération Générale des SCOP et des Unions Régionales, partagent les valeurs et les buts qu'exprime le présent préambule, et s'engagent à participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations et des actions de la Confédération Générale des SCOP et des Unions Régionales.

Article 2 des statuts – Objet social :

En conformité avec les statuts de la Confédération Générale des SCOP et des SCIC, l'Union a pour objet :

- de rassembler toutes les Sociétés Coopératives adhérentes de la région pour toutes actions communes et pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux ;
- de renseigner et d'aider les sociétés adhérentes en vue de leur développement économique et de leur renforcement coopératif ;
- de propager les idées coopératives dans la région, d'y favoriser la création de nouvelles sociétés et de faire bénéficier celles-ci de l'expérience acquise par les sociétés plus anciennes ;
- d'assurer la représentation régionale des coopératives adhérentes, auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles, économiques et sociales ;
- de servir de lien entre ses adhérentes et les organisations nationales et services centraux de la Coopération et notamment, de désigner le ou les candidats titulaires et suppléants à la direction nationale, et de veiller à l'application des décisions prises par le Congrès National ;
- de créer et gérer tous services et toutes œuvres sociales, mutuelles ou d'entraide, utiles à leurs adhérentes et à leurs membres, et de participer à la constitution et au fonctionnement de tous

groupements, unions ou associations de coopératives ayant pour objet le développement économique des sociétés qui le composent.

Les moyens d'action de l'Union comprennent notamment :

- les réunions d'information,
- la participation à l'action et au fonctionnement des organismes spécialisés de la Coopération Ouvrière de Production,
- l'organisation de toutes manifestations propres à assurer la propagation des idées coopératives.
- la constitution et la gestion d'un fonds de solidarité permettant une intervention financière ponctuelle au profit de coopératives adhérentes dans les conditions définies au règlement intérieur.

ORGANISATION :

L'Union Régionale comprend 5 permanents, 1 directeur et 4 délégués régionaux, chacun en charge de la promotion du mouvement coopératif, de l'appui à la création de nouvelles coopératives et du suivi des coopératives existantes.

La coordination régionale de ces différentes missions et l'animation du réseau sont assurées par le directeur régional.

Le conseil d'administration de l'URSCOP, composé de 18 membres, oriente et contrôle l'activité des permanents et assure des missions bénévoles de mentorat, d'expertise pour les projets de coopératives ou d'appui pour les nouveaux dirigeants.

Conseil d'Administration de l'URSCOP POITOU-CHARENTES :

- Fernando ALMEIDA (SCOP STECO), Président
- Jacques GIRAUD (SCOP CIN), Trésorier
- Alain BOUCHON (SCIC ACEASCOPE FORMASCOPE), Secrétaire
- Marie-Pierre BAUDRY (SCOP ATEMPRELLE)
- Alain BERNICARD (SCOP OCEAN ET BOIS)
- Alban BLEVIN (Scop SCOTPA)
- Céline BODIN (SCIC ENVIE E POITOU-CHARENTES)
- Marc BONNEAU (SCOP SICOB)
- Simon COUTEAU (SCOP CER-CA)
- Jean-Pierre DANIAU (SCOP DANIAU & ASSOCIES)
- Sébastien DESRE (SCOP M-RY)
- Christine GRAVAL (SCOP CONSORTIUM COOPERATIVE)
- Joël HERRAIZ (SCIC ENVIE E POITOU-CHARENTES)
- Guillaume MAGNE (SCOP CER-CA)
- Jérôme MATHIEU (SCOP COMEBO INDUSTRIES)
- Didier PARQUET (SCOP SCOFAB)
- Hugues ROCHE (SCOP LES MATAPESTE)
- Philippe MASSIERE (SCIC MANGEONS BIO ENSEMBLE)

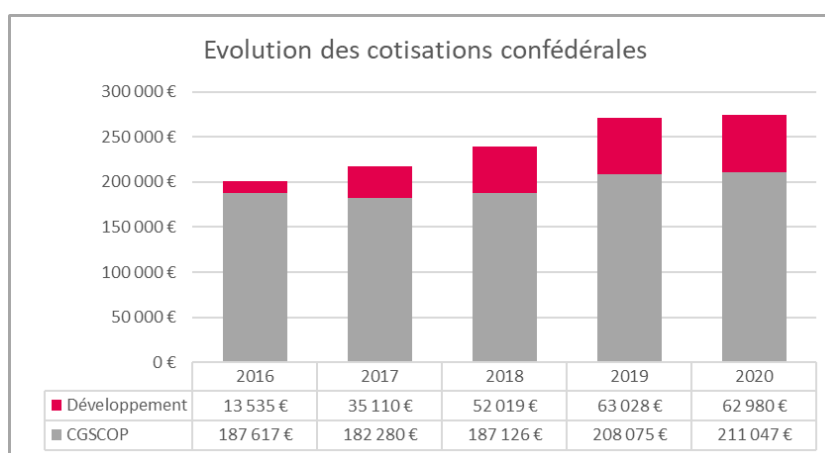
- Bernard MORIN, Président d'honneur
- Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président d'honneur
- Jany PERONNET, Président Fédération régionale des Scop de BTP

FINANCEMENT DE L'URSCOP POITOU-CHARENTES :

L'Union régionale des Scop et des Scic de Poitou-Charentes est financée d'une part par les cotisations versées par les coopératives adhérentes et d'autre part par une convention avec le Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque coopérative adhérente à la Confédération Générale des Scop et des Scic participe au financement du Mouvement par le biais d'une cotisation égale à 0,3% de son chiffre d'affaires ou de 0,7% de sa valeur ajoutée selon le mode de calcul qui leur est le plus favorable. Cette cotisation est reversée pur un tiers à l'Urscoop d'appartenance de la coopérative, pour un tiers à la Confédération générale et pour un tiers au développement, dont Socoden, outil financier du Mouvement Scop destiné à renforcer la structuration financière des coopératives dans leur phase de création, de développement voire de difficultés.

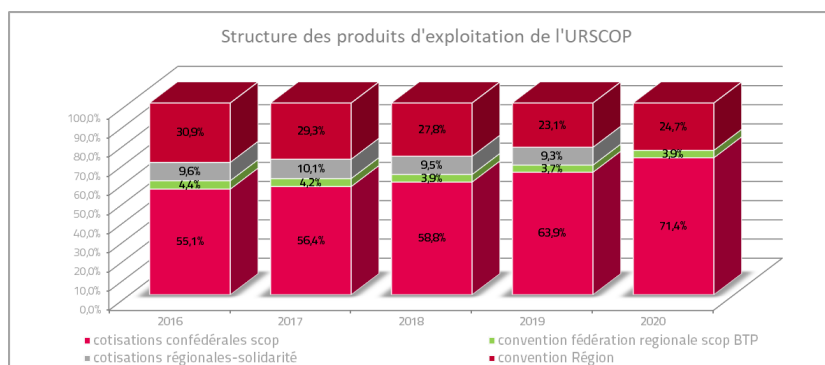
Dans le cadre du plan de développement mis en place par le mouvement Scop, l'Union régionale bénéficie également d'un complément de cotisations en fonction du développement des cotisations encaissées des nouvelles coopératives. En 2020, le montant des cotisations confédérales s'élève à 211 047€ (208 075€ en 2019 et 187 126€ en 2018) et celui de l'abondement « développement » est de 62 980€ (63 028€ en 2019 et 52 019€ en 2018).



L'Urscoop Poitou-Charentes bénéficie d'un financement du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa politique de soutien aux têtes de réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire. En 2020, le Conseil Régional a accordé à travers la convention n°2020 /10229220 une subvention révisable de 259 000€ à l'Urscoop Nouvelle-Aquitaine, dont 113 000€ sont affectés au pôle Poitou-Charentes.

En outre, l'Urscoop Poitou-Charentes a une convention avec la Fédération Régionale des Scop de bâtiment et de travaux publics pour des actions collectives de promotion et de représentation. En 2020 la convention avec la fédération régionale des Scop du BTP a représenté 16 060€ (tel que 2019).

Enfin un fonds de solidarité spécifique à l'Urscoop Poitou-Charentes a été créé pour aider l'action de l'Urscoop et les Scop en difficulté, ce fonds n'est pas constitué juridiquement mais intégré statutairement dans l'association Urscoop Poitou-Charentes et est alimenté par une partie ou la totalité d'une cotisation régionale dédiée. Dans un contexte économique et social difficile pour bon nombre de coopératives, le conseil d'administration de l'union régionale a pris la décision de suspendre au titre de l'exercice 2020 l'appel à cotisation régionale annuelle de 22 € par salarié habituellement sollicité au dernier trimestre auprès de ses adhérents. Le montant encaissé en 2019 était de 40 348€.

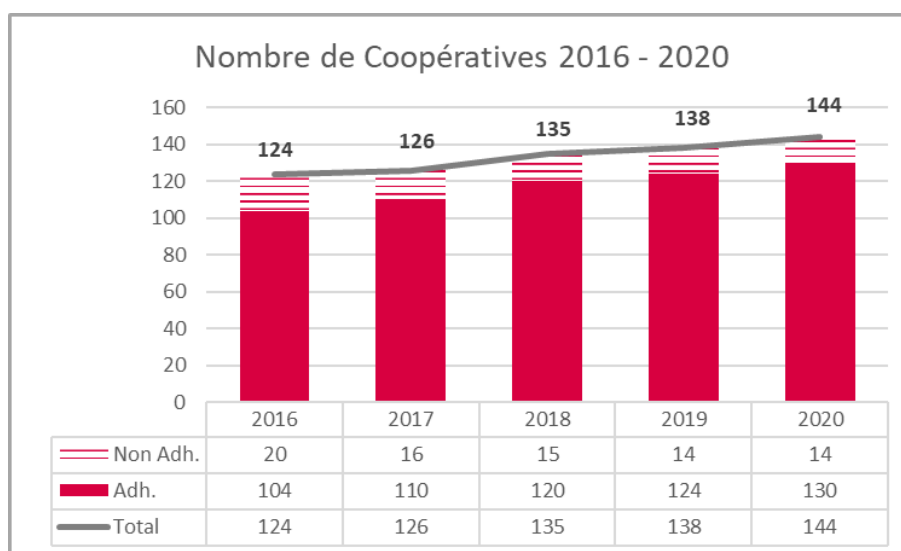


Présentation des Scop et Scic de l'Urscop Poitou-Charentes :

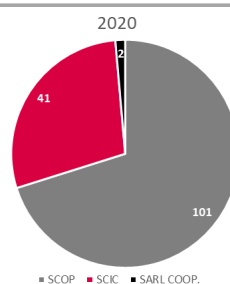
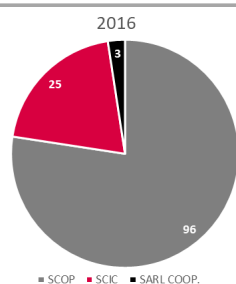
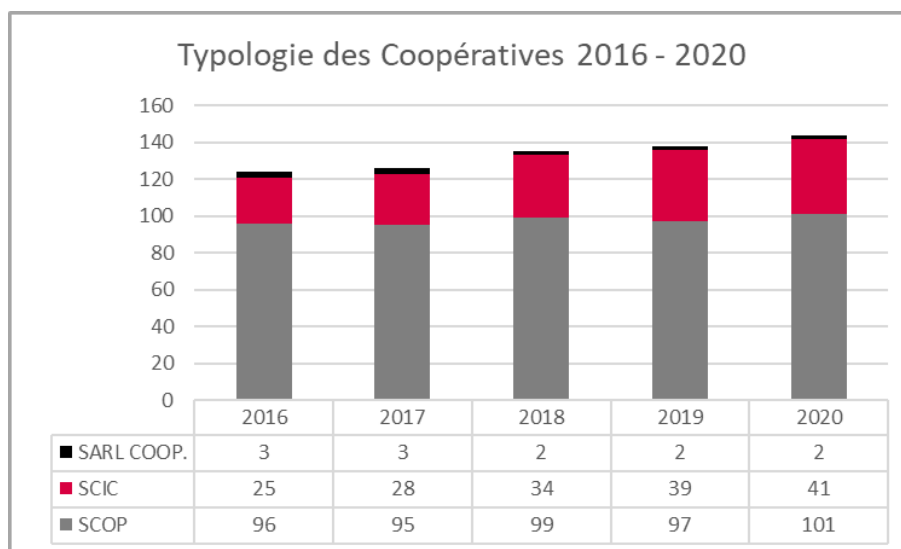
EVOLUTION DU NOMBRE DE SCOP ET SCIC

Le nombre de sociétés coopératives de production et de sociétés coopératives d'intérêt collectif en Poitou-Charentes a progressé de 16% entre 2016 et 2020, passant de 124 à 144 sociétés coopératives, dont 101 SCOP, 41 SCIC et 2 Coopératives Loi 1947. Ce solde net de 20 coopératives supplémentaires provient de la création de 45 nouvelles entreprises et 25 cessations d'activité en 4 ans.

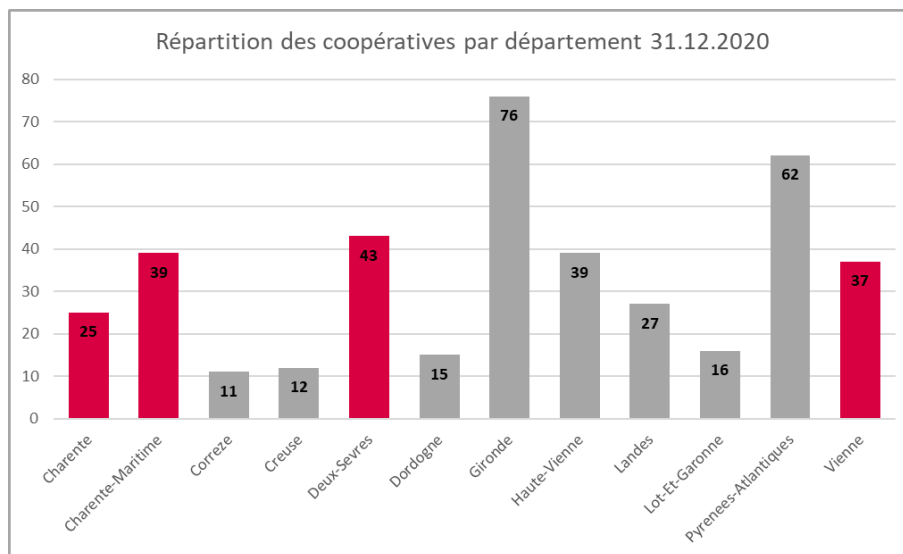
A l'échelon Néo-Aquitain, cette croissance s'élève à 22,2% sur la même période, passant de 329 à 402 sociétés coopératives, dont 282 SCOP, 115 SCIC et 5 Coopératives Loi 1947. Cette évolution, +73 sociétés coopératives, correspond à la création de 125 nouvelles entreprises et 52 cessations d'activité.



Le nombre de sociétés coopératives d'intérêt collectif en Poitou-Charentes a augmenté de 64% entre 2016 et 2020. 25 au 31/12/2016, elles sont 41 au 31/12/2020. La part des SCIC au sein de l'ensemble des sociétés coopératives de Poitou-Charentes passe de 20,2% à 28,5%.

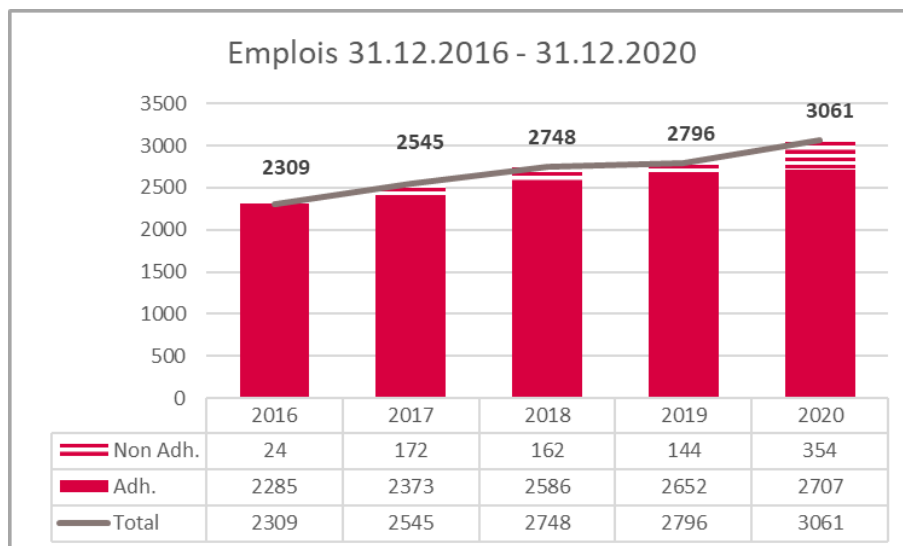


Le département des Deux-Sèvres (79) reste le territoire le plus hautement doté de coopératives au sein du Poitou-Charentes, cumulant 43 coopératives. Au 31/12/2019, la Charente-Maritime (17) accueille 39 entreprises coopératives. 37 sociétés coopératives œuvrent Vienne (86) et 25 ont leur siège social au sein du département de la Charente (16).



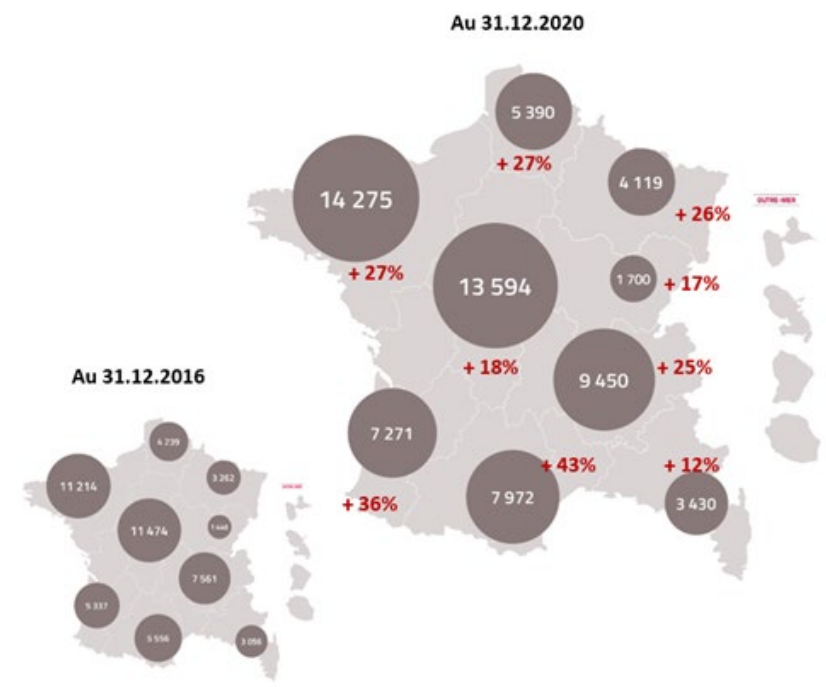
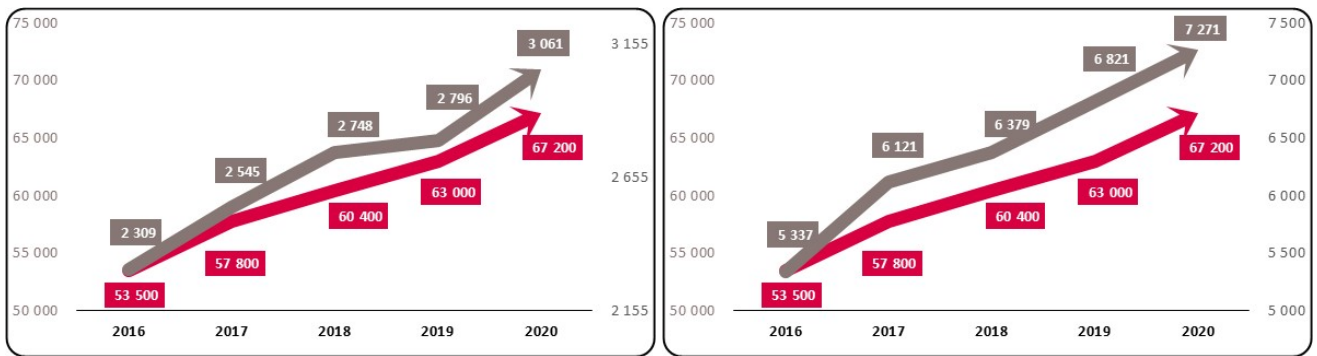
EVOLUTION DES EFFECTIFS DES SCOP ET SCIC

Le nombre d'emplois coopératifs est lui aussi en constante progression, +32,6%, passant de 2 309 salariés à 3 061 salariés, œuvrant en Poitou-Charentes, dont 2 340 au sein de sociétés coopératives de production, 712 au sein de sociétés coopératives d'intérêt collectif et 9 au sein d'une SARL coopérative. En 4 ans, il s'agit donc d'un solde net positif de 752 emplois. Cette évolution découle de la création de 470 emplois liés aux 45 nouvelles coopératives créées entre 2017 et 2020, le développement endogène des coopératives existantes à hauteur de 435 emplois, et la disparition de 153 emplois liée à la cessation d'activités de 25 coopératives lors de cette période.

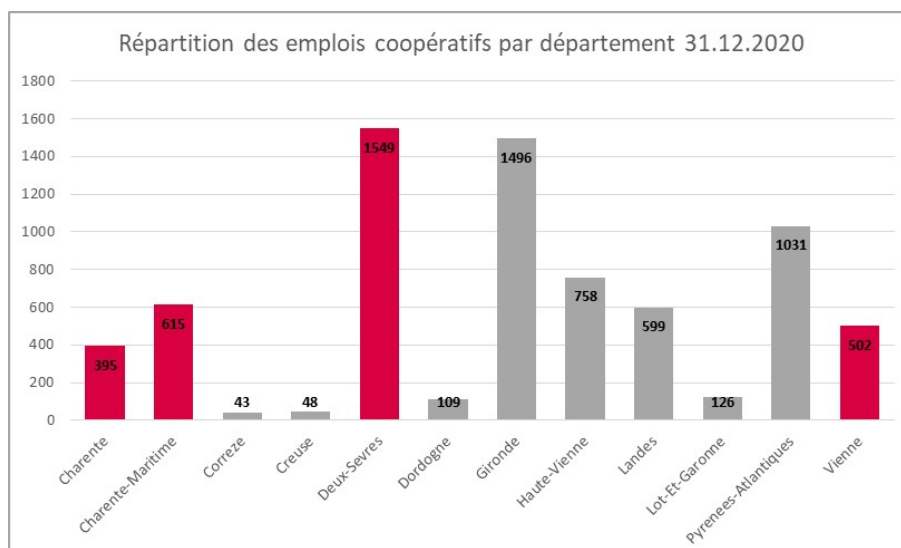


En Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'emplois coopératifs continue également son fort développement, passant de 5 337 salariés au 31/12/2016 à 7 271 salariés au 31/12/2020, soit une hausse de 36,2% sur la période. 5 678 salariés œuvrent au sein de sociétés coopératives de production. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif emploient 1 577 salariés. 18 emplois sont recensés au sein de SARL coopératives « Loi 1947 ». Cette croissance nette de 1 934 emplois coopératifs est le fruit du développement endogène des coopératives existantes à hauteur de 1 397 emplois, la création de 889 emplois liés aux 125 nouvelles sociétés coopératives, et la disparition de 352 emplois issus de la cessation d'activité de 52 sociétés coopératives.

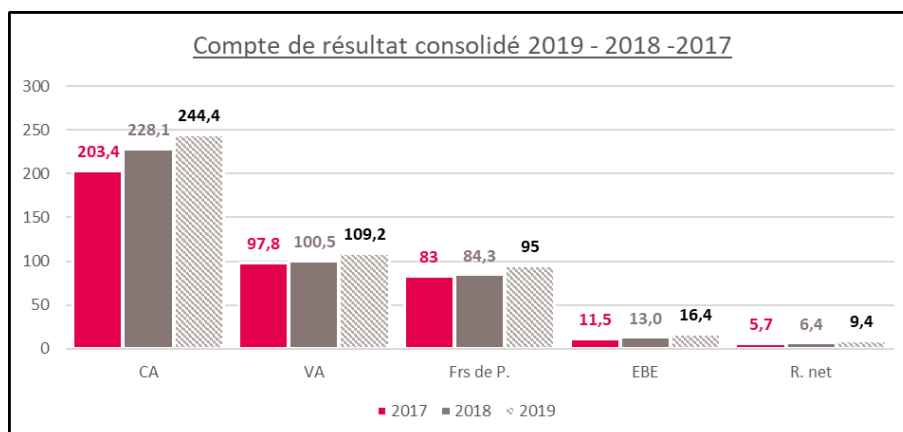
Ces progressions, picto-charentaise et néo-aquitaine s'inscrivent pleinement dans le cadre du plan de développement porté par le Mouvement Scop depuis son 36ème congrès national de fin 2016 à Strasbourg, affichant l'objectif national de 70 000 emplois coopératifs.



Le nombre de salariés dans le département de la Charente a progressé de 78 personnes, soit +24,8% en 4 ans, atteignant 395 salariés au 31/12/2020. En Charente-Maritime, 348 emplois nouveaux ont vu le jour entre 2017 et 2020, soit + 130,3%, passant de 267 à 615 salariés. En Deux-Sèvres, les emplois ont progressé de 13,2%, passant de 1 368 à 1 549 salariés. Il s'agit toujours du département le plus doté en emplois coopératifs de la région Nouvelle-Aquitaine. Le département de la Vienne connaît un développement de 145 emplois nets supplémentaires, cumulant 502 salariés au 31/12/2020.

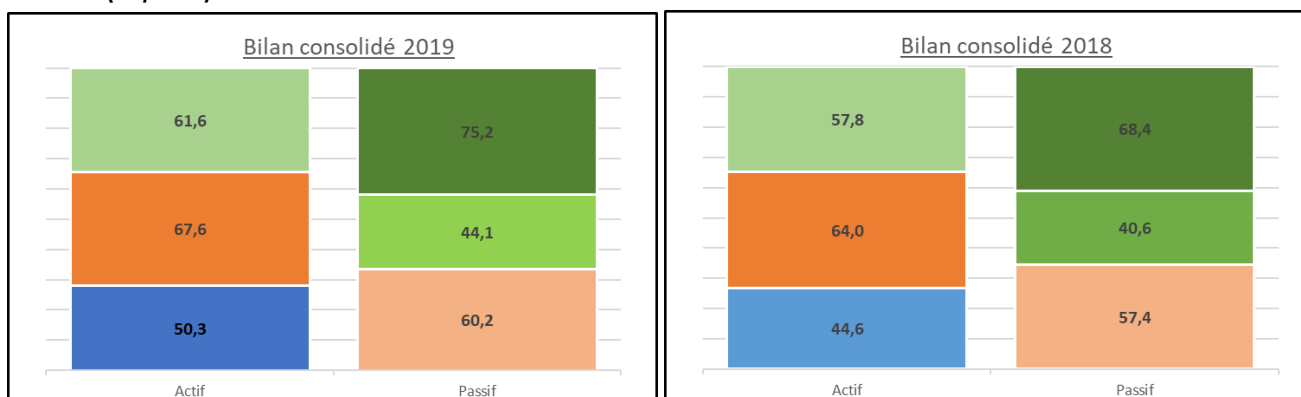


INDICATEURS CONSOLIDES DES SCOP ET SCIC DE POITOU-CHARENTES :

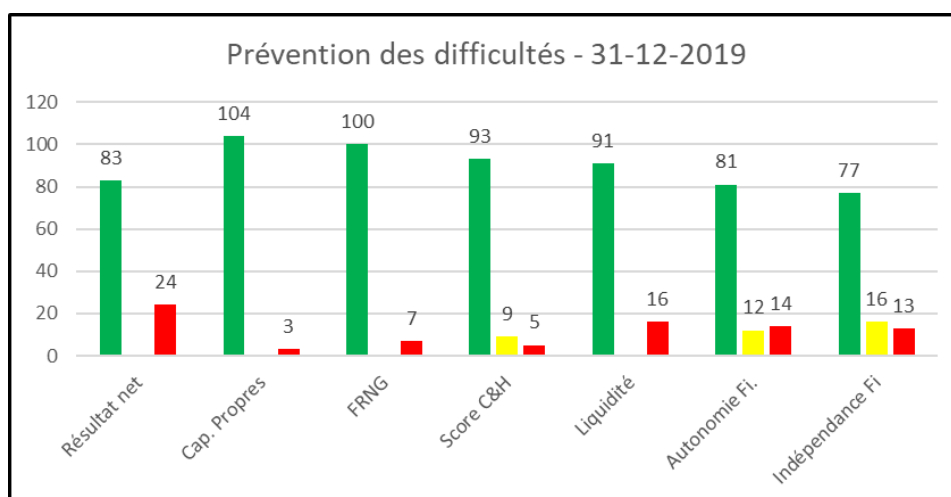


Sur la base des 107 liasses fiscales analysées en 2020 (Clôture 2019), les indicateurs cumulés montrent un chiffre d'affaires de 244,4M€ (228,1M€ en N-1), une valeur ajoutée de près de 110M€ (100,5M€ en 2018), une masse salariale de 95M€, et un résultat net de 9,4M€ (6,7M€ en 2017).

La situation bilantielle consolidée des coopératives reste relativement saine, affichant des capitaux propres de 75,2M€ (68,8M€ en N-1) et une disponibilité de 50,3M€ (44,6M€ au 31/12/2017). Cette hausse de la trésorerie cumulée est le fruit de la consolidation du FRNG cumulé (+6,5M€) et la stabilité du BFR (+0,8M€).



Cette agrégation masque cependant des réalités disparates, même si de manière générale, les indicateurs sont en amélioration. Sur 107 coopératives, un quart d'entre-elles montrent des signes de fragilités, tant d'un point de l'exploitation (déficits) que de la structure financière (FRNG, Liquidité, Autonomie et indépendance financière), ayant des scores Conan & Holder, appréciant le risque de défaillance, inférieurs à la moyenne des entreprises saines (10,58).



Les actions conduites en 2020

SENSIBILISATION ET PROMOTION DES STATUTS COOPERATIFS :

Dans la continuité du plan de développement issu du 36^{ème} Congrès national des Scop tenu fin 2016 à Strasbourg, l'union régionale Poitou-Charentes a prolongé son action de promotion des statuts coopératifs. La transmission d'entreprises saines aux salariés sous forme de Scop, la transformation d'association en coopératives, et la création de coopérative multi-sociétaires ont été à nouveau au cœur des priorités des démarches de sensibilisation et de promotion en 2020.

Outre les interventions traditionnelles particulièrement dans le cadre des politiques publiques régionales ou communautaires dédiée à l'Economie Sociale et solidaire (AMI Innovation sociale, Pop Incub, ESSPRESSO, CDA La Rochelle, CDA Saintes, CDA Rochefort Atlantique, CdC Aunis Sud, CA Grand Angoulême, CA Grand Cognac, ...) et les interventions dans le monde universitaire, l'Union régionale a souhaité renforcer son action de promotion relative à la transmission d'entreprise saine aux salariés.



Ainsi, dans le cadre du « Mois de l'Economie Sociale et Solidaire » et de « Novembre - Le Mois de la transmission-reprise en Nouvelle-Aquitaine », l'Union régionale des Scop a bâti le programme d'actions suivant :

- 12/11 : Fabrique à entreprendre - La Rochelle
- 13/11 : Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers
- 16/11 : Ordre des experts-comptables
- 17/11 : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
- 19/11 : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- 19/11 : Communauté d'agglomération de Grand Cognac
- 19/11 : Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- 20/11 : Communauté d'agglomération de Grand Chatelleraut
- 20/11 : Communauté d'agglomération de Grand Angoulême
- 24/11 : Communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- 24/11 : Crédit Coopératif



Cependant, la crise sanitaire liée à la COVID 19, et le second confinement initié le 29/10/2020 ont globalement interrompu cet élan. Un webinaire auprès de l'ordre des experts-comptables a pu être maintenu. Les autres actions seront reprogrammées au cours de l'année 2021.

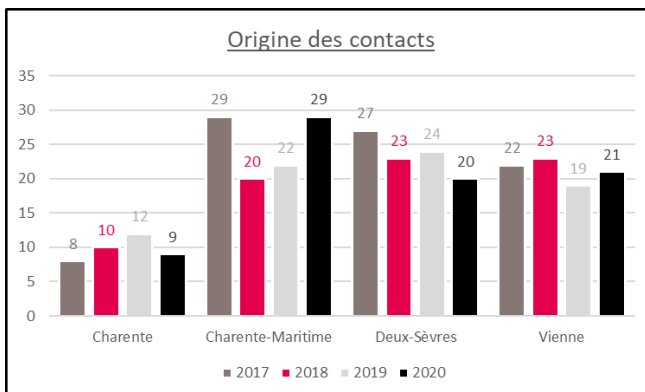
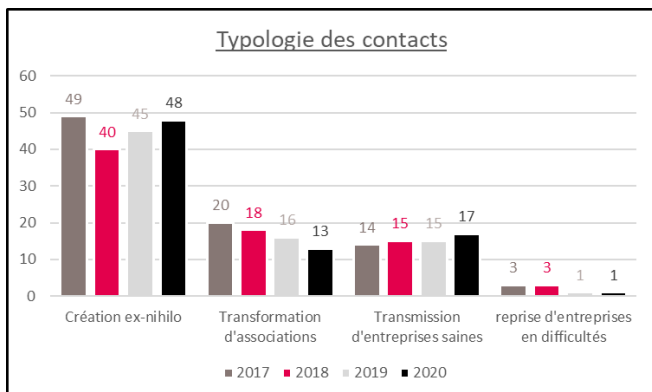


👉 ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS :

Sur l'année 2020, nous avons enregistré 79 contacts, soit 2 de plus qu'en 2019. 48 contacts, soit 61% concernent des créations ex-nihilo, 17 contacts relèvent de cas de transmission d'entreprises saines, 13 contacts sont relatifs à un projet de transformation en coopératives, et 1 seul contact concernent des entreprises en difficultés.

29 porteurs de projets proviennent de la Charente-Maritime (22 en 2019), 21 de la Vienne (19 en 2019), 20 des Deux-Sèvres (24 en 2019) et 9 du département de La Charente (12 en 2019)

41 contacts orientent leurs projets vers le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, très majoritairement sur des projets ex-nihilo ou de transformation d'association en coopérative. 38 contacts s'orientent vers le statut de Société Coopérative de Production, notamment les 17 contacts de transmission d'entreprise in-bonis à leurs salariés.



Ces 79 contacts ont permis la création de 9 nouvelles coopératives en 2020, cumulant 192 salariés et 162 associés. 6 créations ex-nihilo et 3 transmissions d'entreprise saine à ses salariés.

- ▶ 09/03/2020 : SCOP-SARL FUNEVAN, Ardillières (17), 2 salariés associés ;
- ▶ 29/04/2021 : SCOP-SARL CHARENTE RENOVATION, Marillac-Le-Franc (16), 2 salariés associés ;
- ▶ 09/07/2020 : SCIC-SAS OASIS DES TISSERANDS, Sainte-Soulle (17), 0 salarié, 31 associés ;
- ▶ 01/10/2020 : SCIC-SAS DE CHAMBRILLE, Souvigné (79), 3 salariés, 22 associés ;
- ▶ 04/11/2020 : SCOP-SAS SEED BY SEED, Angoulême (16), 7 salariés, 8 associés ;
- ▶ 09/11/2020 : SCOP SARL TOUTENVELO LA ROCHELLE, La Rochelle (17), 3 salariés associés ;
- ▶ 04/12/2020 : SCOP-SA ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX, Surgères (17), 137 salariés, 79 associés ;
- ▶ 11/12/2020 : SCOP-SA POUGNAND, Celles-sur-belle (79), 38 salariés, 27 associés ;
- ▶ 23/12/2020 : SCIC-SAS COOPERATIVE CARBONNE, Lagord (17), 2 salariés, 9 associés ;



FUNEVAN, Ardillières (17), 2 salariés associés

Créée en mars 2020 au cours du premier confinement, la SCOP-SARL FUNEVAN propose des aménagements de véhicules funéraires, véhicules VASP (toit relevable), véhicules à cabine approfondie et des aménagements spéciaux sur-mesure (isotherme, transport oxygène, etc ...). Portée par deux associés salariés, Cédric Kerambloch et Freddy Lumineau, l'activité se développe principalement vers les aménagements sur-mesure de véhicules professionnels et les véhicules funéraires.

<https://fr-fr.facebook.com/funevan.funevan.3>



CHARENTE RENOVATION, Marillac-Le-Franc (16), 2 salariés associés

La SCOP Charente Rénovation a été créée à l'été 2020 dans l'objectif d'allier le savoir-faire de deux artisans du bâtiment au sein d'un projet coopératif. Forts de leurs expériences dans différents secteurs d'activité du bâtiment et d'une volonté de mettre en pratique la gestion commune d'une entreprise, les deux co-gérants se sont tournés vers le modèle coopératif. La SCOP Charente Rénovation est spécialisée dans les travaux de maçonnerie, les chapes, les charpentes et couverture, la pose de menuiseries et les façades. Elle intervient également pour la rénovation complète de salle de bain ainsi que sur la pose de parquet, de placo et d'isolation. Basée à Marillac-Le-Franc, la coopérative intervient autour d'Angoulême ainsi que sur l'ensemble du département de la Charente. Les co-gérants souhaitent, à l'avenir, intégrer de nouveaux salariés-sociétaires issus de différents corps d'état afin d'assurer le développement de l'entreprise.

www.charente-renovation.fr



OASIS RESSOURCES DES TISSERANDS, Sainte-Soulle (17), 0 salarié, 31 associés

Tiers-Lieux situé à Sainte-Soulle, à 10min de La Rochelle, la SCIC Oasis Ressources des Tisserands propose du coworking, une salle de formation, et des chambres d'hôtes. Ses 31 associés s'organisent pour faire vivre cet éco-lieu.

oasisdestisserands.com



SCIC DE CHAMBRILLE, Souvigné (79), 3 salariés, 22 associés

La SCIC de Chambrille est située sur un domaine remarquable, comprenant trois fermes, une maison de Maître, un lavoir, une pompe bélier, un Château d'eau, le tout sur 220 hectares de terres. Créée en octobre 2020, ses 22 associés, dont 3 salariés, portent un projet d'agroécologie et agrotourisme : maraichage, élevage, gîtes de groupe, chambres d'hôtes, et formation. Même si la propriété construite essentiellement entre le XIXème et le milieu du XXème siècle conserve toute son unité et sa complétude, les bâtiments vont faire l'objet d'une rénovation respectueuse au plus proche de leur état d'origine. L'organisation et la gouvernance de la SCIC va permettre aux adhérents de veiller à la destinée du site de Chambrille.

domainedechambrille.org



SEED BY SEED, Angoulême (16), 7 salariés associés

SEED BY SEED, studio de production de jeux vidéo, est issu d'une transformation d'une SAS créée en 2019, en SCOP-SAS en novembre 2020. L'équipe de 7 salariés associés et un associé extérieur avait, dès sa création, mis en place une gouvernance similaire à celle d'une SCOP (partage de l'information, co-responsabilité, process décisionnel partagé et formalisé...), la transformation juridique ne fut qu'un aboutissement. La SCOP est situé au cœur de l'écosystème de production de jeux vidéo en Région, Angoulême.

www.pileupgame.com



TOUTENVELO LA ROCHELLE, La Rochelle (17), 3 salariés associés

Toutenvélo est un réseau national indépendant de SCOP spécialisées dans la gestion du dernier kilomètre : livraisons, courses rapide, déménagement, campagne de communication. À travers son réseau national de coopératives, Toutenvélo apporte des solutions pour les villes de demain. C'est dans cette optique que la SCOP SARL Toutenvélo La Rochelle s'implante à La Rochelle, portée par 3 associés salariés.

www.toutenvelo.fr



ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX, Surgères (17), 137 salariés, 79 associés

Créée en 2008 par deux anciens responsables d'Orange, la société A.I.R. (Atlantique Ingénierie Réseaux) développe un véritable savoir-faire sur les études des réseaux (télécom, électricité, gaz, fibre optique, immobilier, SIG ...). Au départ à la retraite d'un associé, le projet de transmission en SCOP aux salariés a été étudié. La SCOP SA AIR, implantée à Surgères, compte aujourd'hui 137 salariés dont 79 associés.

www.air-reseaux.com

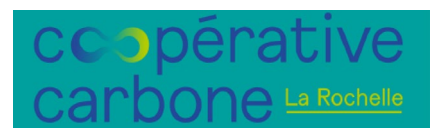


POUGNAND, Celles-sur-belle (79), 38 salariés, 27 associés

Implantée à Celles Sur Belle, cette SCOP SAS est issue d'une transmission d'entreprise saine à ses salariés, suite au départ à la retraite d'un gérant.

Basée à Celles Sur Belle depuis sa création en 2004, l'entreprise Pougnaud, bien connue en Deux-Sèvres pour ses interventions sur les chantiers de charpente, de menuiserie et de construction d'extension en ossature bois, emploie près de 40 salariés avec les apprentis.

Pougnaud.fr



COOPERATIVE CARBONNE, Lagord (17), 2 salariés, 9 associés

Basée à La Rochelle, cette SCIC SAS réunit entreprises, banques, collectivités locales, associations, organismes de formation et de recherche, associations et citoyens. Elle permet d'accompagner les porteurs de projets de réduction de l'empreinte carbone tout au long de leur parcours. La certification des projets permettra d'apporter un cofinancement, notamment par la vente de crédits carbone, et d'assurer l'évaluation de l'impact environnemental des actions.

www.larochelle-zero-carbone.fr

LE SUIVI DES COOPERATIVES :

Crise sanitaire liée à la COVID 19 :

Au cours de cette période sans précédent, l'union régionale s'est organisée afin de réaliser les actions suivantes :

- Echanges avec l'ensemble des coopératives
- Réalisation de diagnostics « risque de défaillance » - 30 coopératives
- Actualisation budgétaire et financière
- Outils financiers (Socoden, PPES, PGE, fonds d'urgence Région Nouvelle aquitaine, dispositifs communautaire, dispositifs d'Etat, ...)
- Commande mutualisée produits sanitaires au profit de 40 adhérents représentant plus de 30 000€ d'achats regroupés (32 000 masques, gel hydroalcoolique, gants, ...)
- Elaboration d'une boîte à outils numérique
- Organisation de visioconférences (B to B, B to C, psychologue du travail, Plan de continuité d'activité, BTP, Industrie, ...)
- Formations coopératives à distance

LE MOUVEMENT SCOP A VOS CÔTÉS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS RÉACTUALISÉS SUR LE PLAN D'URGENCE COVID-19

LE MOT DES PRÉSIDENTS
La période que nous traversons nécessite que nous soyons tous unis pour traverser la crise en limitant les conséquences dramatiques sur les coopératives ...

LA TRÉSORERIE

Les permanents de l'Union régionale des Scop et des Scic sont mobilisés pour accompagner au mieux les adhérents qui connaissent des tensions de trésorerie.

Ils vous accompagnent sur la définition des besoins en lien avec la perte d'exploitation liée au COVID-19.

- Estimation de la perte d'exploitation de la période d'arrêt d'activité
- Réactualisation du prévisionnel de l'exercice 2020
- Réactualisation du prévisionnel de trésorerie après COVID-19
- Estimation des besoins de financement

Au regard de cette étude, une intermédiation financière est réalisée avec les partenaires bancaires, la confédération générale des Scop et les services de l'Etat.

01
LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE)

02
MORATOIRE SUR LES EMPRUNTS BANCAIRES

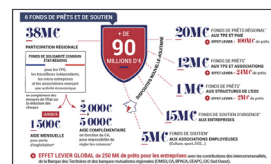
03
LE PRÊT PARTICIPATIF D'ENTRAIDE ET SOLIDAIRE (PPES)

04
LES AIDES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

05
LES AUTRES DISPOSITIFS



PRET PARTICIPATIF ENTRAIDE ET SOLIDAIRE 2020 (PPES 2020)



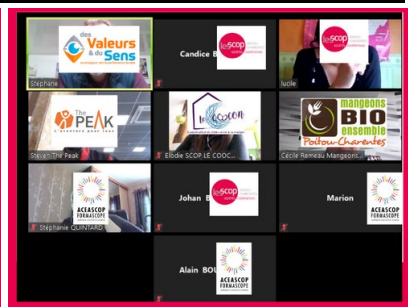
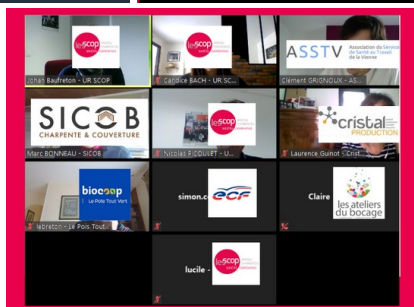
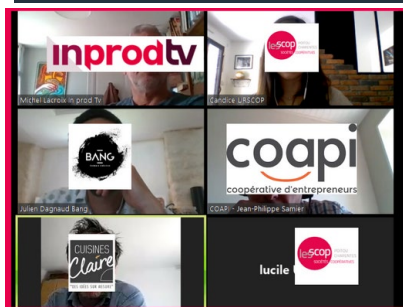
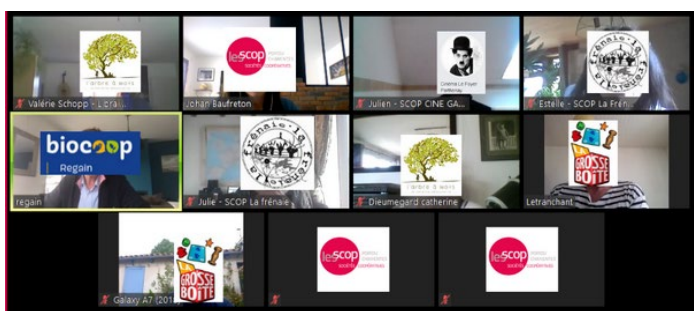
LES RECAPITULATIFS DES RENCONTRES DES SCOP

Les échanges de pratiques

- 23/04/2020 L'industrie Documentations
- 24/04/2020 Scop/Scic travaillant en B to C Synthèse
- 04/05/2020 Scop/Scic travaillant en B to B Synthèse

Les intervenants

- 29/04/2020 Le psychologue du travail Documentations
- 30/04/2020 Le consultant en stratégie : Plan de continuité d'activité Documentations



Suivi syndical et prévention des difficultés :

Chaque délégué régional assure une relation fréquente avec les coopératives, conseillant les adhérents en terme juridique et de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration, sociétariat, épargne salariale, spécificités du droit coopératif), économique (élaboration de budget annuel et de tableau de bord périodique), financier (intermédiation financière, intervention des outils du Mouvement, ...).

L'ensemble des coopératives clôturant leurs comptes au cours de l'année 2019 ont fait l'objet de rencontres avec leurs dirigeants, d'une analyse financière spécifique et d'une anticipation de leurs difficultés par scoring (méthode Conan-Holder).

Cartographie des 107 coopératives analysés :

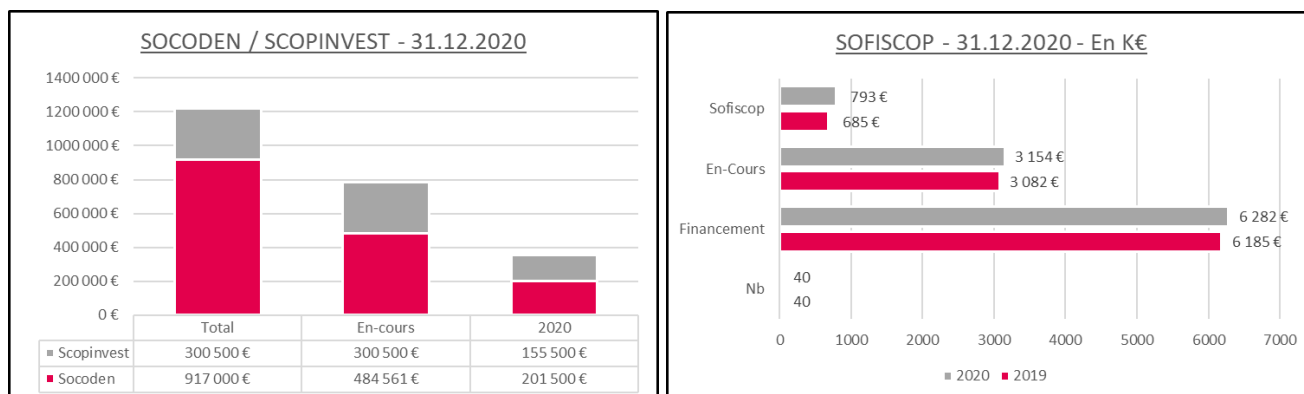
- ↳ Résultat net : Résultat net positif : 83 coopératives ; Résultat net négatif : 24 coopératives
- ↳ Capitaux propres : Capitaux propres positifs : 104 coopératives ; Capitaux propres négatifs : 3 coopératives
- ↳ Fonds de roulement net global (FRNG) : FRNG positif : 100 coopératives ; FRNG négatif : 7 coopératives
- ↳ Score Conan-Holder (risque de défaillance) : Score supérieur à 10 (continuation) : 93 coopératives ; Score entre 5 et 10 (alerte) : 9 coopératives ; Score inférieur à 5 (danger) : 5 coopératives
- ↳ Liquidité relative (Réalizable et disponible / dettes à court terme) : Ratio supérieur à 100% : 91 coopératives ; Ratio inférieur à 100% : 16 coopératives
- ↳ Ratio d'autonomie financière (Capitaux propres / Total Bilan) : Ratio supérieur à 25% : 81 coopératives ; Ratio entre 17,5% et 25% : 12 coopératives ; Ratio inférieur à 17,5% : 14 coopératives
- ↳ Ratio d'indépendance financière (Capitaux propres / Capitaux permanents) : Ratio supérieur à 50% : 77 coopératives ; Ratio entre 50% et 33% : 16 coopératives ; Ratio inférieur à 17,5% : 15 coopératives

	2016		2017		2018		2019				
R+	75	82,4%	80	81,6%	-0,8%	73	70,2%	-11,4%	83	77,6%	7,4%
R-	16	17,6%	18	18,4%	0,8%	31	29,8%	11,4%	24	22,4%	-7,4%
CP +	84	92,3%	94	95,9%	3,6%	100	96,2%	0,2%	104	97,2%	1,0%
CP -	7	7,7%	4	4,1%	-3,6%	4	3,8%	-0,2%	3	2,8%	-1,0%
FRNG +	82	90,1%	88	89,8%	-0,3%	96	92,3%	2,5%	100	93,5%	1,2%
FRNG -	9	9,9%	10	10,2%	0,3%	8	7,7%	-2,5%	7	6,5%	-1,2%
Score 10	71	78,0%	80	81,6%	3,6%	84	80,8%	-0,9%	93	86,9%	6,1%
Score 5	10	11,0%	11	11,2%	0,2%	10	9,6%	-1,6%	9	8,4%	-1,2%
Score 0	10	11,0%	7	7,1%	-3,8%	10	9,6%	2,5%	5	4,7%	-4,9%
Liq. +	72	79,1%	77	78,6%	-0,5%	85	81,7%	3,2%	91	85,0%	3,3%
Liq. -	19	20,9%	21	21,4%	0,5%	19	18,3%	-3,2%	16	15,0%	-3,3%
Auto Fi 25	66	72,5%	69	70,4%	-2,1%	75	72,1%	1,7%	81	75,7%	3,6%
Auto Fi 17,5	8	8,8%	14	14,3%	5,5%	12	11,5%	-2,7%	12	11,2%	-0,3%
Auto Fi 0	17	18,7%	15	15,3%	-3,4%	17	16,3%	1,0%	14	13,1%	-3,3%
Indé Fi 50	73	80,2%	71	72,4%	-7,8%	80	76,9%	4,5%	77	72,6%	-4,3%
Indé Fi 33	6	6,6%	15	15,3%	8,7%	9	8,7%	-6,7%	16	15,1%	6,4%
Indé Fi 0	12	13,2%	12	12,2%	-0,9%	15	14,4%	2,2%	13	12,3%	-2,2%

Financements et garanties :

201 500€ de financement en prêt participatifs (Socoden) et 155 500€ en titres participatifs (Scopininvest) ont été accordés en 2020 au profit de 8 coopératives différentes, dont 4 interventions au titre du Prêt participatif d'Entraide et de Solidarité (PPES). Le montant total des prêts participatifs ou titres participatifs encore en cours s'élève à 1 217 500€, dont près de 64,5% sont actuellement actifs au sein des 35 coopératives bénéficiaires.

40 prêts, d'un montant cumulé de 6 281 940€ font l'objet d'une garantie du Mouvement (Sofiscop).



Outre les outils financiers confédéraux, l'union régionale a créé par décision d'assemblée générale extraordinaire le 15 octobre 2010 un fonds de solidarité destiné au financement et à la gestion d'interventions auprès des structures adhérentes connaissant des besoins ponctuels soit au moment de la création, soit ultérieurement.

En modifiant l'article 3 de ses statuts relatif à ses moyens d'actions, l'Urscoop s'est dotée d'un règlement d'intervention de ce fonds en annexe à ses statuts.

Selon ce règlement, les interventions peuvent prendre les formes suivantes :

- Apport en capital,
- Apport au compte courant d'associé.
- Attribution d'une avance remboursable à la société ;
- Octroi d'un prêt personnel, pour constituer l'apport en capital social initial, sans garantie, ni

intérêt dans les conditions de l'article L.511.6 du code monétaire et financier qui autorise les opérations de crédit aux organismes sans but lucratif qui, dans le cadre de leur mission et pour des motifs d'ordre social, accordent sur leurs ressources propres, des prêts à conditions préférentielles à certains de leurs ressortissants ;

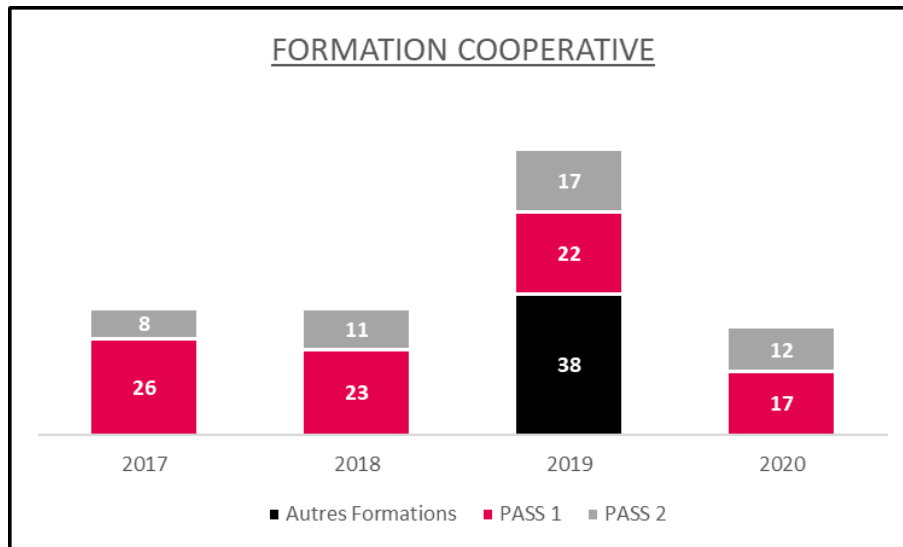
Au 31 décembre 2020, ce fonds est doté de 251 526,04€, dont 122 187,84€ sont employés au sein de 13 coopératives Picto-Charentaises, tant en dettes financières qu'en appui aux créateurs de coopératives par l'octroi de prêt personnel.

	Ressources Fonds de solidarité	Emplois Titres	Avances	Total	Solde
Au 01/01/2020	185 121,58	11 131,00	64 447,68	75 578,68	109 542,90
Emplois 2020	66 404,46		81 216,00	81 216,00	
Remboursement		199,00	34 407,84	34 606,84	
Au 31/12/2020	251 526,04	10 932,00	111 255,84	122 187,84	129 338,20

Formation :

En 2020, l'Ursscop a assuré la promotion de 3 sessions de formation au service de 17 nouveaux associés (PASS 1) et 12 nouveaux administrateurs (PASS 2).

Au cours de la mandature actuelle (2017 - 2020), 174 coopératrices et coopérateurs ont suivi une formation coopérative en Poitou-Charentes



Vie coopérative :

Le 20 octobre 2020 au cours de son assemblée générale, l'union régionale a organisé un temps de travail relatif à la vie coopérative intitulé « Pour une vie coopérative plus réelle », titre inspiré de l'article rédigé dans la revue « la coopération de production » en 1960 par René Jousselein, dirigeant de la SCOP AOCM et Président de l'Union régionale des Scop quelques années plus tard.



AG UR POITOU CHARENTES
MAI 20 OCTOBRE 2020

POUR UNE VIE COOPERATIVE PLUS REELLE

Groupe :
Nom prénom :
Coopérative :

EN QUEL L'ANIMATION DE LA VIE COOPERATIVE EST-ELLE UN ENJEU POUR VOTRE COOPERATIVE ?

DES EXEMPLES DE PRATIQUES EN MATIERE D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET DE PRISE DE DECISION COLLECTIVE (des pratiques formalisées ou des événements ponctuels)

L'INFORMATION	LA CONSULTATION	LA PRISE DE DECISION COLLECTIVE
<ul style="list-style-type: none"> Associés présents Accusé des nouveaux associés 		

QUELLES DIFFICULTES RENCONTREES POUR ANIMER LA VIE COOPERATIVE ?

AVEZ-VOUS UNE ATTENTE PARTICULIERE VIS-A-VIS DU MOUVEMENT SCOP SUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'ANIMATION DE LA VIE COOPERATIVE ?